

Système d'Information  
Et de communication administrative  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case Réservé au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

**Référence :** Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du ..... Relatif aux prestations rendus par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
( Jort n° .....du .....)

**Organisme :** Office National des Télécommunications  
**Domaine de la prestation :** Services de la Télécommunication  
**Objet de la prestation :** Facilités de paiement des redevances de raccordement au réseau téléphonique fixe.

Conditions d'obtention

- Présentation d'une demande par l'abonné ou par son représentant légal ;
- Les prestataires Publinet et publitel ne bénéficient pas de ce service.

Pièces à fournir

- Demande sur imprimé à retirer de l'ACTEL ;
- Copie de la CIN pour les personnes physiques ;
- Copie du statut et Cachet de la société pour les personnes morales .

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la demande .	- L'abonné	Immédiatement
- Donner l'ordre au centre de facturation pour forcer les tranches du montant restant sur les factures.	- Agence Commerciale des Télécommunications territorialement compétente  - Centre de facturation	

Lieu de dépôt du dossier

**Service :** Agence Commerciale des Télécommunications territorialement compétente.

Lieu d'obtention de la prestation

**Service :** - Agence Commerciale des Télécommunications territorialement compétente.  
- Centre de facturation

Délai d'obtention de la prestation

Immédiatement.

Références législatives et / ou réglementaires

- Code des Télécommunications approuvé par la loi N° 2001-1 du 15 janvier 2001.
- Arrêté du ministre des communications du 25 Décembre 1997 fixant les tarifs des services téléphoniques.

Système d'Information  
Et de communication administrative  
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case Réservé au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

**Référence :** Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du ..... Relatif aux prestations rendus par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.  
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....  
( Jort n° .....du .....)

**Organisme :** Office National des Télécommunications  
**Domaine de la prestation :** Services de la Télécommunication  
**Objet de la prestation :** Paiement des factures par voie bancaire ou postale (domiciliation bancaire ou postale.)

Conditions d'obtention

Présentation d'une demande par l'abonné ou par son représentant légal.

Pièces à fournir

- Demande sur imprimé à retirer de l'ACTEL en triple exemplaires visée par l'entreprise financière ;
- Copie de la CIN pour les personnes physiques ;
- Copie du statut et Cachet de la société pour les personnes morales .

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la demande en triple exemplaires visée par l'entreprise financière ; - Exécution de la prestation.	- L'abonné  - Agence Commerciale des Télécommunications territorialement compétente	A partir de la prochaine facture

Lieu de dépôt du dossier

**Service :** Agence Commerciale des Télécommunications territorialement compétente.

Lieu d'obtention de la prestation

**Service :** Agence Commerciale des Télécommunications territorialement compétente.

Délai d'obtention de la prestation

A partir de la prochaine facture.

Références législatives et / ou réglementaires

- Code des Télécommunications approuvé par la loi N° 2001-1 du 15 janvier 2001.
- Arrêté du ministre des communications du 25 Décembre 1997 fixant les tarifs des services téléphoniques.